

# Enfants non admis

■ L'accès aux salles de cinéma en fonction de l'âge sera remis sur le métier des Communautés dès septembre. D'aucuns veulent faire du producteur et du distributeur les juges et parties qui, en plus, ne feront que suggérer des recommandations.

Finies, les interdictions impartiales ? Ce n'est pas sérieux !

**I**l est prévu de communautariser la compétence du contrôle des films. La loi fédérale est vieille (1920) et n'est plus très adaptée.

La commission de contrôle, qui montre des caractères d'essoufflement simplement par manque d'une tête dirigeante, reste cependant très pragmatique. Des personnalités très motivées la composent. D'aucuns – et j'en suis – lui reprochent toutefois – comme on peut faire ce reproche au CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) – un certain laxisme.

En septembre 2015, une grande réunion cherchera à trouver un consensus entre les différentes communautés pour gérer ces matières. Il me revient qu'elle travaillera en partant de très mauvaises bases. Une plateforme de professionnels du cinéma (tout le monde sauf la commission de contrôle !), imagine supprimer l'interdiction d'accès aux salles en fonction de l'âge et supprimer la commission, pour ne plus laisser qu'une "recommandation d'âge" suggérée par le producteur ou le distributeur lui-même. Ceci pour le "responsabiliser" ! Ne laissons pas "celui qui tire profit d'un commerce" devenir à la fois juge et partie !

On nous dit que le contrôle devient impraticable. Dire cela ne tient pas la route. Il suffit d'imposer la présentation d'un titre d'identité. L'interdiction serait absurde parce que les jeunes ont accès via Internet à toutes les images possibles et imaginables. Cet argument tient mieux mais faut-il pour ce motif accepter que n'importe quel sa-

tyre qui érigerait un spectacle anti-éducatif puisse y convier notre jeunesse ? On ne tolère pas un sex-shop à côté d'une école.

Le cinéma reste quand même une présentation publique d'un spectacle, et cela peut être soumis à des règles. Une commission de contrôle indépendante et représentant l'aspiration des familles à avoir un avis neutre et fiable sur un spectacle doit donc pouvoir exister et donner un avis avant la sortie du spectacle. Il est vrai que si l'on fait cet effort, – malgré tout facile à organiser – l'avis doit valoir la peine et guider sincèrement les parents. On doit trouver aisément l'avis sur Internet. Ce doit être l'avis d'une majorité des parents et non d'une minorité "éclairée". Je plaide donc pour une nouvelle commission – excluant les professionnels du cinéma – composée d'éducateurs et d'enseignants.

Aux limites de -10, -12, -16 et -18 ans, je propose d'ajouter la catégorie -14 ans qui permet à un jury de la nuance et du compromis. Il faut aussi une professionnalisation de la commission. Un comité exécutif de 3 personnes pourrait visionner l'ensemble des films – pour beaucoup de films c'est évident – et proposer une cote. Les films où il est difficile de juger – ou ceux où il y aurait plainte – seraient alors soumis à une commission plus complète de 7 membres choisis au sort parmi les 100 hommes et femmes francophones et néerlandophones désignés pour un mandat de 7 ans non renouvelable. Les 3 permanents seraient payés à l'année longue au tarif des enseignants, le financement se faisant par

une cotisation payée par chaque film (une goutte d'eau au regard des frais de production d'un film).

Il faudra alors étendre ce système aux DVD et autres jeux vidéo et imposer l'âge retenu par cette commission à la signalétique en télévision, et à l'impression sur la jaquette du DVD.

Mais l'essentiel reste que la signalétique donnée par la commission soit crédible et représente un vérita-

ble conseil aux parents qui cherchent encore à assurer une éducation à leurs enfants. Conseil dans lequel le grand public se reconnaisse. La commission devra motiver son avis.

La loi définira le critère de base : "Le film est-il de nature à faire perdre ses repères au jeune, à le déstabiliser notamment dans sa perception de ce qui est bien ou mal ?" Sont visés : la pornographie, la banalisation de la violence, l'incitation aux drogues ou l'apologie de méfaits.

## **PAUL BIENBON**

Membre  
de la commission  
de contrôle  
des films.